

# Règlement Course Nature et Randonnée LA NEUVILLOISE 2022

**ORGANISATION :** LA NEUVILLOISE est organisée par le Comité des Fêtes de Neuville sur Moselle 1 rue de la Mairie 54290 Neuville sur Moselle

## EPREUVES ET PARCOURS

Lieu : Chemin des Vignes Neuville sur Moselle

Date : 03 juillet 2022

Parcours :

- 10 km, Course Nature +/- 200 mètres de dénivelé positif

- Départ : 10H Ravitaillement : Arrivée

- 10 km, Randonnée +/- 200 mètres de dénivelé positif

- Départ : 10h Ravitaillements : Arrivée

Les coureurs seront positionnés dans un premier sas, les randonneurs seront positionnés derrière

## PARTICIPATION

- La Course Nature 10 KM est ouverte aux coureurs individuels nés en 2006 et avant.

- Les mineurs devront justifier d'une autorisation parentale à présenter au retrait du dossard.

- Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire : D'une photocopie de la licence en cours de validité à la date de la manifestation, FFA ou FFTRI. Les licences des autres fédérations sportives ne pourront pas être acceptées.

- Ou pour les non licenciés, d'un certificat de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition.

- La photocopie de la licence ou le certificat médical doit être fourni à l'organisation lors de l'inscription ou au moment du retrait du dossard. Sans ces pièces justificatives, aucun dossard ne pourra être délivré.

- La Randonnée 10 KM est ouverte à tous enfants et adultes.

- Les mineurs devront justifier d'une autorisation parentale à présenter au retrait du dossard.

En s'inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

- Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course.
- Je comprends et j'apprécie les conditions de participation figurant dans le présent règlement.

- Je m'engage à respecter le règlement en tous points.
- Je déclare m'être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerter et, en conséquence, décharger l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de ma part.

## **INSCRIPTIONS / DROITS D'ENGAGEMENT**

- 10 KM Course Nature : Tarif unique de 10 € (frais de gestion du site d'inscription compris).
- 10 KM Randonnée : Tarif unique de 5€ (frais de gestion du site d'inscription compris)
  - Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans (né en 2011 et après)

Les inscriptions se font exclusivement par paiement en ligne sécurisé via le site de l'épreuve. La date limite est fixée au samedi 2 juillet à 16H. Un certificat médical ou licence devra être téléchargé, ou à défaut, présenté lors du retrait du dossard.

## **REMISE DE DOSSARDS**

- Le dimanche 03 juillet à partir de 8H30 sur le site de départ
- Le samedi 02 juillet de 10H à 13H, au magasin DECATHLON Houdemont

ATTENTION : Le dossard pour LA COURSE NATURE sera remis au coureur si et seulement :

- La copie d'un certificat ou d'une licence a été fournie lors de l'inscription en ligne ou lors du retrait des dossards. Les documents seront conservés par l'organisation).

## **EQUIPEMENT**

Matériel obligatoire : Aucun

Matériel recommandé :

- Téléphone portable
- Réserve d'eau de 0,50 litre minimum.
- Veste imperméable coupe-vent en cas de mauvais temps
- Sifflet

-Les bâtons ne sont pas autorisés pour LA COURSE NATURE

-Les bâtons sont autorisés pour LA RANDONNEE

## **DOSSARDS**

Le dossard doit être visible pendant la totalité de la course.

## **ANNULATION /ECHANGE ET REMBOURSEMENT D'INSCRIPTION**

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf accident et maladie.

En cas d'annulation par le concurrent, l'organisation devra être prévenue avant le 30 juin 2022, et un certificat (maladie, accident) devra nous être envoyé dans un délai de 8 jours après la course à l'adresse suivante : Comité des fêtes de Neuville sur Moselle 1 rue de la Mairie 54290 Neuville sur Moselle. Passé cette date, aucun remboursement ne sera effectué. Le montant du remboursement sera à la hauteur du prix de l'inscription, moins 5 euros, conservés pour frais d'organisation. L'échange avec un nouveau concurrent est possible jusqu'au 30 juin 2022.

Pour les échanges de dossard, l'opération doit être réalisée directement sur le site d'inscription via l'option "Transférer". Si vous décidez de céder votre dossard à une connaissance / un ami, l'organisation ne gérera en aucun cas le transfert du montant de votre inscription.

Si cela n'a pas été officialisé auprès de l'organisation, toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée sans aucun remboursement possible. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Annulation exceptionnelle : Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué et aucune indemnité perçue. L'organisation se réserve également le droit de reporter ou d'annuler la manifestation en cas de force majeure (intempéries, non-accord d'un service de l'état...)

## SÉCURITÉ

La sécurité est assurée par une équipe de secouristes.

Ce poste est en liaison avec le PC Sécurité qui est implanté sur le site de départ/arrivée. Elle sera en mesure d'intervenir sur le parcours par tout moyen approprié, en cas de nécessité. Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- En se présentant à un poste de secours
- En appelant le PC sécurité
- En demandant à un autre coureur de prévenir les secours

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

Tout problème ou accident devra être immédiatement signalé au poste de contrôle le plus proche. N'oubliez pas que des aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu.

Un coureur faisant appel à un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Les secouristes officiels sont en particulier habilités :

- A mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.
- A faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.

- A faire hospitaliser les coureurs dont l'état de santé le nécessitera.

Le n° de téléphone du PC Sécurité sera indiqué au dos du dossard. En cas d'impossibilité de joindre le PC Sécurité, vous pouvez appeler directement les organismes de secours (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone « urgences seulement ») 112.

## **ASSURANCE**

Responsabilité civile : L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Individuelle accident : Chaque concurrent doit obligatoirement être en possession d'une assurance individuelle.

## **BLESSURE**

LA NEUVILLOISE est une épreuve sportive qui se déroule dans un espace naturel et changeant. L'organisation se dégage de toute responsabilité concernant d'éventuelles blessures contractées sur le parcours.

## **ABANDONS**

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou de contrôle le plus proche ou le PC en précisant son numéro de dossard.

## **RÉCOMPENSES/ REMISE DES PRIX**

Seront récompensés, par des cartes cadeaux, les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes du scratch pour chacune des deux épreuves.

3 lots seront à gagner par tirage au sort le jour de la course

## **DROIT D'IMAGE**

Chaque participant autorise expressément les organisateurs de LA NEUVILLOISE ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à LA NEUVILLOISE sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

## **LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE**

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

## **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

La participation à LA NEUVILLOISE se fera sous l'entièr responsabilité des coureurs, avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les concurrents renoncent expressément à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs. Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation. Tout engagement est ferme et définitif, il implique l'acceptation complète du règlement.

## **ACTIONS DE PREVENTION EN MATIERE DE SANTE CONTRE LE DOPAGE**

L'organisateur attire l'attention des participants sur le respect des règles d'intégrité sportive et d'éthique sportive, tout particulièrement celles relatives à la lutte contre le dopage.

## **MANQUEMENT AU REGLEMENT PENALISATION – DISQUALIFICATION**

- Jet de détritus (acte volontaire) par un concurrent ou un membre de son entourage : disqualification immédiate.
- Non-respect des personnes (organisation ou coureurs) : disqualification immédiate
- Non-assistance à une personne en difficulté : disqualification immédiate
- Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste : disqualification immédiate

## **RESPECT DU SITE : ECO RESPONSABILITE - SAVOIR ETRE**

Actions mises en place par l'organisation :

- utilisation d'un balisage éphémère
- nettoyage de l'ensemble de la manifestation après la course
- mise en place de zones de propreté sur le site de départ/Arrivée
- privilégier des produits éco-responsables - tri des déchets (utilisation de container de recyclage, mise en place de récupération des déchets organiques pour le compost...)
- disqualification des participants qui, malgré nos consignes, nuiraient aux autres et à la nature en dégradant ou polluant le parcours (nous vous demandons une attention toute particulière pour vos emballages de gels et barres énergétiques).

*Modification du règlement : ce présent règlement pourra être modifié à tout moment et sans préavis par l'équipe d'organisation jusqu'au 25 juin 2022. Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne sur le site de l'épreuve.*